

VILLE DE WIZERNES

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024



Question n° 5 : FINANCES

Solidarité avec la population de Mayotte suite au passage du cyclone chido - Aide de la Commune - Décision -

Rapporteur : Monsieur Pierre EVRARD

Vu,

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
- L'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Wizernes tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, je vous propose :

- Que la Commune de Wizernes contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en faisant un don d'un montant de 1 000 € à la Protection civile.
- D'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Délibération rendue exécutoire
du fait de sa télétransmission en
sous-Préfecture le 20 décembre 2024
et de sa publication le 20 décembre 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire



Pierre EVRARD

VILLE DE WIZERNES

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, à la suite de convocations en date du 13 décembre 2024 adressées par courriel. La date du Conseil Municipal et l'ordre du jour ont fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la Commune.

Monsieur Daniel HERBERT est élu secrétaire de séance.



<u>Étaient présents :</u>	Mr	Pierre EVRARD	Maire
	Mr	Yves SACÉPÉ	
	Mme	Catherine LANOY	
	Mr	François SÉGURA	
	Mme	Pascale NEYRINCK	
	Mr	Alain LYPS	
	Mme	Patricia VERRELLE	Adjoint
	Mr	Daniel HERBERT	
	Mr	Jacques DEGRAVE	
	Mr	Hervé FOUBLE	
	Mr	Franck MIELLOT	
	Mme	Emmanuelle DECLETY	
	Mme	Marianne SPEISSER	
	Mme	Séverine DELDICQUE	
	Mme	Stéphanie LECOUSTRE	
	Mr	Stéphane LIBER	
	Mme	Linda PATOU	Conseillers Municipaux
 <u>Étaient excusés :</u>	Mme	Carole TRIPLET	Conseillère Municipale qui a donné pouvoir à Mme Catherine LANOY
	Mr	Thibaut KUEHN	Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à Mr Yves SACÉPÉ
	Mme	Séverine DUVIVIER	Conseillère Municipale est arrivée en séance à la question n° 2
	Mme	Francine RIBREUX	Conseillère Municipale
	Mr	Matthieu DEVOS	Conseiller municipal